



Été 2025



6 Marché aux Chevaux
59380 BERGUES
Tél: 03.28.68.69.60

Courriel / Web
info@adav-vacances.com
www.adav-vacances.com

 Adav Vacances & Voyages



Scannez moi
et accédez
à ma version numérique

Enfants et adolescents

Il est temps de vous présenter notre catalogue et ses nouveautés: des destinations comme Najac en Aveyron, Lanouaille en Dordogne, donc de nouveaux centres de vacances sélectionnés grâce à la collaboration des membres du bureau, des administrateurs, mais aussi des directeurs tous engagés pour proposer des séjours de qualité tant pour les centres que pour l'encadrement pour lequel nous rajoutons un animateur. Nous sommes désormais à 1 animateur(trice) pour 7 enfants plus le directeur et selon le nombre de participant, un adjoint.

Nous pouvons compter sur une équipe fidèle et aguerrie, de directeurs de séjours que nous étoffons notamment en proposant un financement du BAFD (Brevet d'Apptitude aux Fondtions de Directeur) pour les animateurs repérés par nos directeurs de séjours. Qualité et sécurité sont les maîtres-mots pour un objectif majeur: réaffirmer que l'humain est au centre de nos préoccupations et priorités !

Christine HARS,
Présidente

Séjour	Tranche d'âge	Effectif	Tarif en Euros	Hébergement	Situation	Test Nautique	Carte nationale d'identité - passeport	autorisation sortie de territoire	Carte Européenne d'assurance maladie	Page
Aventures océanes	6 - 12	50	1160	En centre	Mer	✓	--	--	--	7
Entre terre et mer	6 - 12	50	1095	En centre	Mer	✓	--	--	--	8
Tam aventure	6 - 12	50	1145	En centre	Campagne	✓	--	--	--	9
A l'assaut de la montagne	6 - 12	50	1150	En centre	Montagne	--	--	--	--	10
Aventures Landes	6 - 12	50	1135	En centre	Campagne	✓	--	--	--	11
Cap sur le Périgord vert	6 - 14	50	1170	En centre	Campagne	✓	--	--	--	12
Montagne énergie	6 - 17	50	1090	En centre	Montagne	✓		--	✓	13
Folies en Aveyron	8 - 15	50	1145	En centre	Campagne	✓	✓	--	--	14
Lot of fun	8 - 16	50	1175	En centre	Campgne	✓	✓	--	--	15
Sports Extrêmes	13 - 17	50	1250*	Lycée	Montagne	✓	--	Certificat médical parapente + autorisation parentale	--	16
Solidaire	13 - 20	50	1580*	Lycée	Montagne		--	Certificat médical parapente + autorisation parentale	--	17
Cap Med	13 - 17	50	1305*	En centre	Mer	--	✓	✓	✓	18
Emotions marines	13 - 17	50	1185	En centre	Mer	✓		--	--	19
Bella Italia	13 - 17	50	1310	En centre	Mer	✓	✓	✓	✓	20
Viva España	13 - 17	50	1060	Camping	Mer	✓	✓		✓	21
Bienvenidos a España	13 - 17	50	1280	En bungalows	Mer	✓	✓	✓	✓	22
Sous le soleil catalan	13 - 17	50	1295	En centre	Mer		✓	✓	✓	23

* à partir de
 CNI = Carte Nationale d'Identité
 CEAM = Carte Européenne d'Assurance Maladie

Equipe ADAV

L'ADAV, c'est une équipe de professionnels de l'enfance et de l'animation. Autour des 8 personnes présentées ci-dessous, ce sont plus de 400 personnes, directeurs, animateurs, moniteurs D.E, cuisiniers et personnels de service qui s'occupent de vos enfants.



Christine HARS, Présidente.

Professeur d'histoire-géographie au Lycée St-Jacques d'Hazebrouck, elle est titulaire du BAFD et a rejoint l'ADAV en 1990. Entrée au Conseil d'Administration de l'association en 1994, elle en est devenue la présidente en 2014. Elle est coresponsable pédagogique, en charge avec le directeur du recrutement des directeurs de séjours.

direction@adav-vacances.com



Anne VANNOORENBERGHE

Attachée de presse et journaliste de formation, elle a rejoint l'ADAV en mai 2017 afin de participer au développement de l'association et à la gestion administrative des relations avec les collectivités adhérentes. Elle s'occupe également de la communication.

anne@adav-vacances.com



Marjorie VIEIRA, Trésorière.

Cheffe d'établissement adjointe dans un établissement à Wattignies, elle a débuté sa carrière à l'ADAV en 1990 comme animatrice stagiaire avant de devenir titulaire du BAFD et de diriger plusieurs séjours de vacances. Elle est devenue administratrice de l'association en 2005 avant de devenir trésorière en 2014.

info@adav-vacances.com



Rémi STURIONNE, Agent de développement.

Salarié permanent depuis 2003, il est chargé des relations extérieures de l'ADAV avec ses adhérents. Il est titulaire d'un BTS Tourisme et du BAFA. Il travaillait pour le Club Med avant de rejoindre l'ADAV.

remi@adav-vacances.com



Thierry MILLIEN, Administrateur.

Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques d'un lycée professionnel à Lillers, il a rejoint l'ADAV en 2011 comme directeur de séjours puis comme directeur relais. Il est devenu administrateur de l'ADAV en 2014 et continue chaque été à tenir son rôle de directeur-relais et à aller visiter, conseiller voire dépanner nos directeurs sur le terrain.

info@adav-vacances.com



Karine LECOESTER, Assistante administrative.

Salariée permanente depuis 2000, elle est en charge de l'accueil et des relations entre les adhérents et l'association mais aussi de la préparation pédagogique des séjours en liaison avec les directeurs. Titulaire d'une maîtrise de management et du BAFA, elle a également encadré plusieurs séjours de vacances.

karine@adav-vacances.com



Olivier DUTHOIT, Administrateur.

Professeur des écoles spécialisé exerçant dans un SESSAD handicaps moteurs à Armentières, il a dirigé plusieurs séjours pour l'ADAV. Il est l'instigateur du séjour Sports Extrêmes Solidaires et a rejoint le conseil d'administration de l'ADAV en 2014. Depuis l'été 2017, il est également directeur-relais.

info@adav-vacances.com



Isabelle HARS, Comptable.

Salariée permanente de l'association depuis 1989, elle est titulaire d'un BTS de comptabilité et d'un BTS Force de Vente. D'abord chargée du développement de l'association et de la recherche de partenariat, elle ne s'occupe plus aujourd'hui que de l'aspect comptable. Titulaire du BAFA, elle a participé à de nombreuses colos.

comptabilite@adav-vacances.com

Projet Educatif des Centres de Vacances

Le centre de vacances est une structure destinée à accueillir, pour un temps limité, des enfants ou des adolescents en vacances ; donc pour pratiquer des activités ensemble, sur le mode du plaisir. Il est ouvert à tous. Cette structure n'est pas figée car elle doit s'adapter à la diversité des formes de vacances correspondant aux attentes différentes et évolutives des jeunes.

Nous voulons organiser des vacances de qualité, ce qui implique :

- des équipements correspondant à certaines normes, implantés sur des sites intéressants,
- une palette d'activités de qualité et attrayantes, encadrées par des personnes diplômées
- du matériel performant permettant d'assurer des prestations de bon niveau,
- des équipes d'animation compétentes, cohérentes et soudées autour de nos idées,
- Mixité sociale des participants
- Composition des équipes d'animation à l'image de la diversité de notre société

Mais le centre de vacances ne peut être un simple produit de consommation. Nous affirmons qu'il participe à l'éducation de l'enfant. Il devra donc permettre par son fonctionnement :

- le développement des relations éducatives,
- le développement des capacités d'analyse critique par la liberté d'expressions individuelles et les échanges collectifs,
- l'épanouissement de l'enfant par le jeu et la pratique d'activités diverses (culturelles, sportives et/ou scientifiques),
- la découverte de l'environnement naturel, son respect et sa protection au quotidien
- le dépassement qui rompt avec la routine et avive la curiosité,
- le développement d'activités créatives.
- de mettre en œuvre une approche du développement soutenable
- de créer les conditions nécessaires au développement de l'autonomie de l'enfant, à l'éducation à la citoyenneté. Pour se faire, l'intérêt collectif sera privilégié tout en prenant en compte les besoins particuliers de chacun.

Nous affirmons que l'enfant est un être global et lui reconnaissons le droit à une existence, un développement propre. En conséquence, le centre de vacances est donc un lieu où tout sera mis en œuvre pour répondre à ses droits, besoins et aspirations :

- conditions de vie garantissant son développement physique, affectif et moral,
- respect de sa personne,
- nourriture saine et équilibrée,
- respect des rythmes de vie propres à chacun : organisation de la vie quotidienne permettant la prise en compte des besoins individuels,
- droit à la santé : soins donnés par du personnel compétent, sous contrôle médical,
- droit à la sécurité,
- droit à la liberté : le centre de vacances doit permettre à l'enfant de se libérer progressivement de la tutelle de l'adulte et de maîtriser le contenu et la forme qu'il souhaite donner à ses vacances, et le

Droit au plaisir : c'est le moteur essentiel de toute activité dans nos centres de vacances.

Projet Educatif 6/12 ans

Les centres de vacances que nous organisons pour les enfants de 6 à 12 ans sont en général implantés dans des zones permettant un véritable dépassement.

Ils s'appuient sur des structures très diversifiées :

- **Centre de vacances "en dur"**, spécialement aménagés pour répondre aux besoins actuels des centres de vacances.
- **Centre de vacances organisés dans des locaux scolaires**, à condition qu'ils nous permettent d'offrir des séjours dans des lieux représentant un intérêt réel.
- **Centre de vacances sous toiles** dans les zones où l'enseillement garantit normalement une vie très agréable en plein air.

Nos centres de vacances sont encadrés par des équipes compétentes, disponibles, à l'écoute des besoins et aspirations des enfants. Toutes fonctions confondues, nous

recrutons en moyenne un adulte pour sept enfants.

La plupart de nos séjours de vacances sont conçus sous la forme de centres à multi-activités. Les activités, nombreuses, sont organisées sous la forme d'une initiation animées généralement par les animateurs du centre et encadrées par des professionnels diplômés.

La vie quotidienne est organisée de manière à répondre aux besoins de chaque enfant : lever et petit déjeuner individualisés, activités par groupes d'âge, alimentation équilibrée sur la journée, éducation à l'hygiène du corps, petits soins quotidiens donnés par un assistant sanitaire sous contrôle du médecin.

L'enfant peut être appelé à participer à l'organisation de la journée. Nous faisons en sorte qu'il se sente concerné par ses vacances en lui permettant de peser sur le contenu.

Projet Educatif "Juniors"

Nous vous proposons, au travers d'un grand choix de séjours, trois formules de vacances très différentes l'une de l'autre :

""La formule "séjour multi-activités" traduit un style de vacances décontracté. L'équipe d'animation du centre propose chaque jour de nombreuses activités. La vie au centre sera organisée de manière à respecter les besoins et rythmes de chaque vacancier : lever et coucher individualisés (attention ! il y a tout de même des limites à définir ensemble en accord avec les responsables des structures d'accueil), petit déjeuner échelonné et copieux, repas variés, coins de détente, ateliers permanents, etc... Dans un séjour «multi-activités», on pourra faire «plein de choses», ne rien faire aussi, si l'on éprouve le besoin de se reposer ou de rêver... les animateurs seront à l'écoute des jeunes, prêts à leur apporter aide ou conseil, que ce soit dans l'apprentissage d'une activité ou dans l'organisation d'une veillée.

En tout état de cause, les «juniors» participeront activement à la réussite de leurs vacances. Pas question, avec l'ADAV de se contenter d'être consommateur : pour pouvoir, demain, maîtriser l'organisation de ses loisirs, et donc être, dès maintenant, un acteur responsable, capable de faire de choix.

* **La formule "séjour à dominante"** s'adresse à un public désireux de pratiquer des activités précises avec un accord médical, sur un rythme plus soutenu, avec des cadres très qualifiés. Les activités détermineront l'organisation de la journée et pourront imposer un lever matinal, le décalage d'une heure de repas, etc...

Ce type de séjour oblige généralement à la tenue d'un planning précis d'activités, sur lequel il est difficile d'intervenir, car il met en jeu la disponibilité de cadres que nous réservons longtemps avant le séjour. Il est indispensable que chaque vacancier soit bien informé sur le programme, qu'il sache si un certain niveau de pratique est nécessaire au moment de l'inscription. Notre brochure, le site Internet et le personnel permanent de l'association le renseigneront à ce sujet.

* D'autres séjours, enfin, combinent toutes les possibilités. Exemple d'un séjour multi-activités proposant une option "équitation" et une dominante «activité nautique"

SEJOURS ADOS

Le voyage : il s'effectuera en fonction des destinations, soit :

- en autocar de grand tourisme qui restera à disposition du groupe (ou non) pendant tout le séjour
- en lout des minibus
 - en avion + bus ou minibus

Le matériel d'intendance indispensable au bon fonctionnement du séjour est transporté soit par le car soit par un véhicule utilitaire qui accompagne le groupe pendant tout le voyage. Ainsi, nos séjours ados accueillent de trente à quarante-cinq participants selon les destinations et les modes de transports retenus. Une équipe solide, composée d'un adulte pour 6 ou 7 adolescents (a minima) conduira l'aventure : un directeur de centre de vacances expérimenté, des animateurs spécialisés, un surveillant de baignade et un assistant sanitaire accompagnent le groupe. Un adulte détaché pour l'intendance complètera l'équipe.

L'hébergement : le camping est de règle, sauf sur quelques destinations où les jeunes sont hébergés en hôtel. L'ADAV fournit la totalité du matériel collectif.

Les repas : les repas sont majoritairement pris en commun et sont des moments de partage et de convivialité très importants dans la vie du séjour. En début de séjour, l'équipe d'encadrement propose des idées de menus et en discute avec le groupe. Le ravitaillement et la confection des repas est assuré par petits groupes, en alternance, avec l'aide de l'équipe d'encadrement et de l'intendant. En fonction de l'organisation de la journée, il sera possible de manger occasionnellement dans les tavernes, fast-food ou autres restaurants afin de déguster une nourriture typique. Pour des raisons pratiques, le déjeuner sera souvent pris sous forme de pique nique.

Le matériel : l'ADAV met à la disposition du groupe des tentes de camping de trois places de type «tente 2 secondes ». Matériel de cuisine, plats, réchauds et tout équipement indispensable au déroulement du séjour sont bien sûr prévus par l'ADAV.

Les étapes : l'itinéraire est pour chaque raid minutieusement préétabli afin de garantir la réalisation du séjour dans les meilleures conditions de confort et permettre la découverte des étapes et centres d'intérêts importants de chaque voyage.

La rigueur dans la préparation et l'organisation de nos séjours devient un atout important pour permettre, en cours de voyage, d'accepter ou de modifier ponctuellement un programme établi sans pour autant dénaturer la destination. Par expérience, nos équipes savent tenir compte de l'avis de nos adolescents en vacances qui souhaiteront (si la majorité fait force), ici ou là, à l'occasion d'une manifestation exceptionnelle, de la découverte d'un site remarquable, d'une activité plébiscitée ou d'une météo favorable, une modification de l'emploi du temps initial.

Les activités : l'emploi du temps se construit essentiellement autour de la découverte des sites et des pays visités. Selon les possibilités locales nous construisons un programme où sont proposés : activités sportives et de découverte, baignades, randonnées, jeux, visites, shopping sans oublier les temps de repos. Les spectacles et les fêtes typiques donnent lieu à des soirées pittoresques qui viennent compléter les animations proposées par l'équipe d'encadrement.

Liaison avec le groupe : l'ADAV a mis en place un répondeur vocal où le directeur(trice), les animateurs(trices) ou les jeunes laissent régulièrement des messages pour donner la situation du groupe, la météo locale, le programme effectué, les projets pour les jours à venir. Un blog avec code d'accès sécurisé permet aux équipes de déposer photos et commentaires. Les parents reçoivent leur propre code d'accès en même temps que la convocation de départ. Chaque famille recevra également avant le départ un courrier de l'équipe d'animation lui indiquant les règles de vie sur le séjour ; des extraits du projet pédagogique établi par l'équipe y seront mentionnés.

Les assurances : vos enfants sont assurés pour tous risques inhérents aux séjours (se reporter aux conditions générales).

Ce que les jeunes de + de 13 ans et leurs parents doivent savoir

Si tout est fait pour rendre le voyage le plus agréable possible, la réussite de celui-ci dépend pour une grande part de l'engagement de chacun dans le groupe et le respect des autres et des règles de vies communes à toutes et tous.

La participation à la vie collective : dans le cadre de nos circuits, elle est indispensable, les sédentaires ne s'y plairaient pas:

Préparation des repas, tâches matérielles quotidiennes...

La consommation de tabac

S'il n'est pas interdit de fumer (uniquement pour les jeunes dont les parents ont confirmé et signé sur le bulletin d'inscription l'autorisation), il est important de savoir que la consommation de cigarettes est très fortement limitée dans l'espace et dans le temps et qu'il est absolument interdit de fumer, dans les tentes, les chambres, l'hôtel, le car et tous les lieux publics. Et puis fumer est une activité... quand on n'a rien à faire. Fumer avant de dévaler une piste de ski à Châtel ou Chamonix... ça manque de style et d'élégance. C'est surtout assez grotesque ! En bref, il n'est pas interdit de ne pas fumer !

La drogue et l'alcool

Absolument proscrits sur tous nos séjours. Il est impossible de "négocier" quoi que ce soit sur ces questions. Dans le cas de la drogue, le produit ne sera pas conservé (comme preuve) mais détruit comme précaution élémentaire. En cas d'incident, même minime, le rapatriement disciplinaire en liaison avec sa famille sera immédiatement enclenché. Tous les frais du voyage retour resteraient à la charge des parents.

Le vol

Le vol engendre rigoureusement les mêmes conséquences, à savoir un rapatriement aux frais des parents du jeune concerné. Le vol à l'intérieur du groupe, dans un magasin ou tout autre lieu public, n'est pas acceptable. Les parents doivent précisément informer leur(s) enfant(s) que les risques même pour des "larcins" dans certains pays (plus particulièrement les Etats-Unis) sont absolument considérables : procédures policières et judiciaires, frais de justice, expulsion, jugement, frais de rapatriement à

cause du vol d'un bien d'une valeur de moins de 30 euros.

Les relations entre ados

Les modes de fonctionnement habituels des centres de vacances et de loisirs favorisent la socialisation et les rapprochements entre jeunes dans des conditions adaptées; les relations sexuelles entre adolescents, quelles qu'en soient leurs formes, ne font pas partie de ces rapprochements dans des conditions adaptées. Nous ne pourrions et ne saurions donc les accepter. Tout acte avéré fera l'objet d'une procédure de rapatriement immédiate.

Le quartier libre

Il est possible, dans certains pays et certaines villes, que nous organisions de courts quartiers libres. Ils sont toujours mis en place selon des règles (espace et temps) très précises. Les quartiers libres en soirées ou dans des sites qui ne répondent pas à des normes de sécurité suffisantes ne sont pas organisés

Le respect - savoir vivre

Se montrer tolérant et respectueux, envers ses collègues et camarades, envers l'équipe d'encadrement qui a la responsabilité de la bonne marche du séjour, envers les populations des pays d'accueil et leurs modes de vie.

Les comportements grossiers, vulgaires, égoïstes et perturbateurs ne peuvent être acceptés car ils sont totalement incompatibles avec une vie en collectivité harmonieuse : en cas de difficulté majeure, un seul avertissement officiel, valant mise en garde, sera notifié.

Le portable :

Phénomène et partenaire indiscutable des années 2000, ange ou démon selon les circonstances, il s'est insidieusement introduit

dans nos centres de vacances comme dans les restaurants, les cinémas, les salles de spectacles... avec les mêmes incidences parfois catastrophiques. Le portable est devenu LA PLAIE des centres de vacances.

Soyons réalistes... Imaginons que demain tous les participants aux séjours, quel que soit leur âge soient équipés! Comment gérer les plages utilisables de l'appareil, les pertes et/ou les vols ?

Pour son utilisation, c'est simple ! A l'ADAV, deux plages par jour avant le déjeuner et le dîner seront aménagées. Nous ne voulons pas l'interdire, loin de nous cette idée, mais il faut en faire une utilisation raisonnable ! Que dire des portables qui sonnent pendant les repas, sur les télésièges, en pleine pratique du ski, en veillée... qui cassent l'ambiance, qui peuvent anéantir tous les projets mis en place par nos équipes.

Que dire des combines des ados qui se réveillent ou se font réveiller la nuit pour se donner des rendez-vous à l'insu des animateurs qui sont en plein sommeil. Ne multiplions pas les exemples, c'est inutile ! Mais, soyons sérieux, le respect des autres et de soi-même au sein du groupe, la vie en collectivité, les vacances tout simplement ne doivent pas être pollués par ce petit appareil magique.

Nous demandons donc aux possesseurs de ces portables de les «gérer» selon les règles de vie qui auront été élaborées et communiquées par l'équipe avant le séjour.

Pour ce qui est des pertes et des vols, les assurances disent: «Désolé, matériel sensible non assuré, alors...», faites le bon choix.

Les jeunes et leurs parents doivent impérativement adhérer, en parfaite connaissance de cause, à ces règles et principes clairement énoncés.

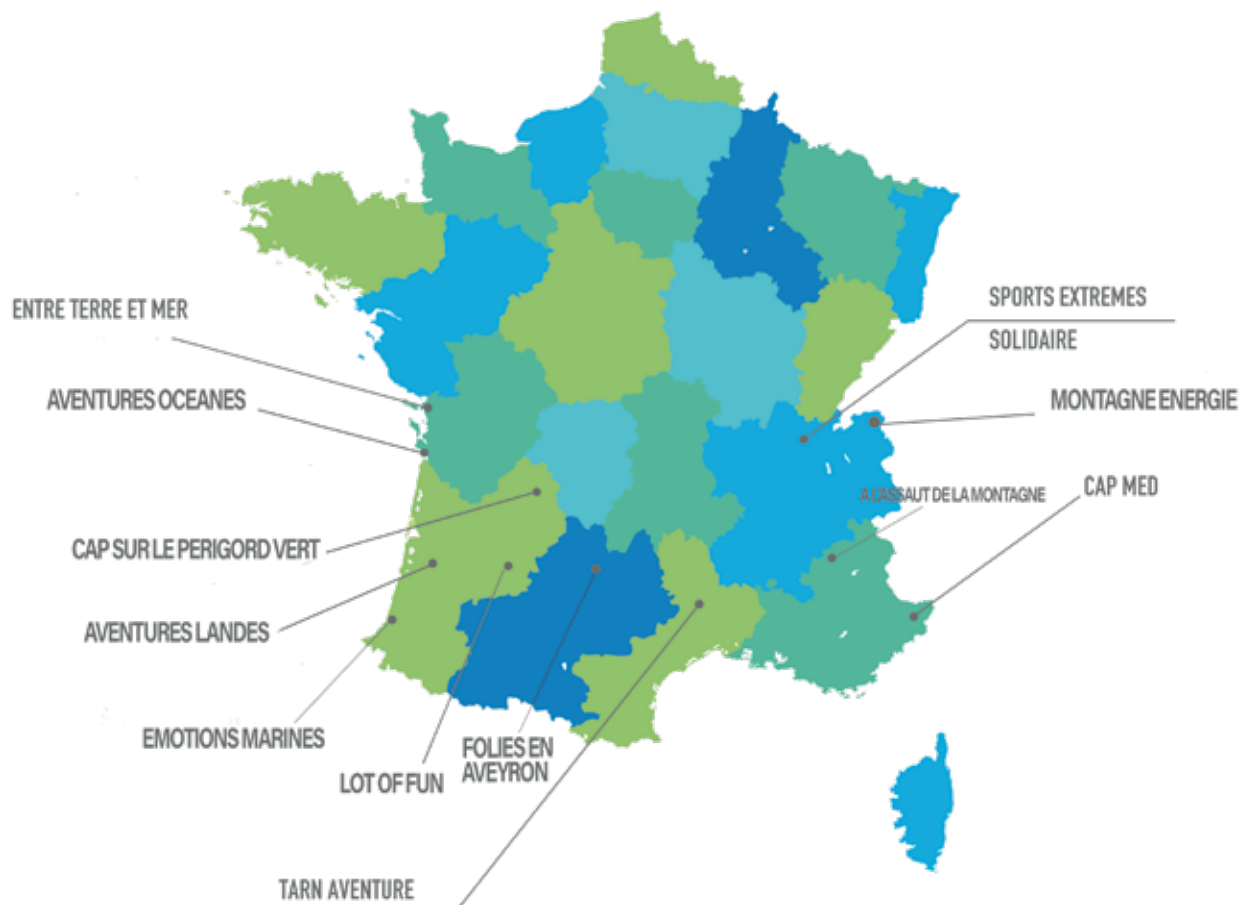
Les tarifs été comprennent :

- La pension complète 4 repas
- Les activités prévues au programme
- L'encadrement ADAV (1 adulte pour 7 enfants)
- Le matériel pédagogique
- L'assurance rapatriement (sauf disciplinaire)
- Le transport (voyage de nuit pour les transports en car) au départ de la région Nord Pas-de-Calais, Picardie et Île de France en fonction des départs proposés*.
- Les transports sur site jusqu'aux activités.

* Pour les enfants déposés sur site, l'arrivée se fait J+1 et le départ J-1

Nos tarifs ne comprennent pas :

- Les dépenses personnelles
- L'adhésion : 6 euros pour l'année par famille ou 60 euros pour l'année par collectivité
- Frais de dossier : 15 euros par dossier
- L'assurance annulation : 4% du prix du séjour (facultative)
- Surcoût aérien éventuel lié aux taxes d'aéroport (ex : coût du Gasoil).
- Les acheminements de province.





AVENTURES OCÉANES

En Charente-Maritime à Meschers-sur-Gironde (à 15 km de Royan) - Région Nouvelle-Aquitaine

• Programme

- 1 journée à l'**aquapark**
- Une séance de **catamaran**
- Une séance de **kayak**
- Une séance de **paddle**
- **Quatre demi-journées** autour de la découverte de l'environnement. **Ateliers participatifs avec animateurs spécialisés** autour des thématiques suivantes:
 - Pointe de Suzac
 - Cordon dunaire
 - Estran rocheux
 - Laisse de mer
 - Phénomène des marées
 - Forêt du littoral
- Baignades à la **plage + piscine privée**
- Randonnées pédestres

En complément, les enfants pourront utiliser à volonté les équipements du centre: terrain de foot, de tennis, grands espaces extérieurs incluant un espace boisé et une piscine privée et des nombreuses salles d'activités...

• Hébergement :

Notre centre est situé en plein coeur d'un parc arboré, sur 7 ha de pinède avec accès direct à la plage. Six bâtiments sont dédiés à l'hébergement. Tous les pavillons sont indépendants. Cuisine soignée, préparée sur place, avec des produits frais et locaux. Nombreux espaces extérieurs sécurisés + **piscine privée**. Plusieurs salles d'activités à notre disposition. **Chambres :** de 6 à 8 lits avec sanitaires privés (salle d'eau + toilettes)

• Situation Géographique :

A proximité de Saint-Georges-de-Didonne, près de Royan, sur l'estuaire de la Gironde, Meschers-sur-Gironde est un véritable balcon sur l'estuaire et doit sa renommée à ses habitats troglodytiques. Elle possède les plages les plus au sud du pays du pays royannais. De la grande plage familiale à la petite crique secrète, Meschers propose cinq plages entourées de falaises, ses maisons de pêcheurs, ses grottes, son port...dépaysement garanti ! Notre centre est situé à proximité immédiate de la mer. **Il est implanté dans un parc boisé de 7 hectares avec accès direct à la plage.**

6-12 ans

50 enfants + 8 adultes

Transport

Car grand tourisme
Voiture
(à disposition sur place)

Avec la fiche d'inscription :

*Copie du Test d'aisance
aquatique

Du 05-07 au 18-07-2025
Du 19-07 au 01-08-2025
Du 03-08 au 16-08-2025
Du 14-08 au 27-08-2025

1160€

Tout compris
(voir page 5)



ENTRE TERRE ET MER

En Charente-Maritime à La Rochelle (à 75 km de Royan) - Région Poitou-Charentes

6 - 12 ans

50 enfants + 8 adultes

Transport

Car grand tourisme

Minibus

(à disposition pendant tout le séjour)

Avec la fiche d'inscription :

*Copie du Test d'aisance
aquatique

• Programme

- Une journée sur l'île de Ré
- Une journée sur l'île d'Aix et approche de Fort Boyard
- 1 journée au Puy du Fou: le meilleur parc à thème du monde
- 1 journée au parc aventure Week'n Go (acrobranche, tyroliennes...)
- Une sortie au centre aquatique,
- Une séance de banane-bus
- 2 journées histoire, culture et patrimoine :
 - visite du vieux port
 - de la cathédrale,
 - d'une des tours de La Rochelle
 - visite du musée maritime
 - visite de l'aquarium (un des plus grands d'Europe)
- Sorties vélo (18 vélos à notre disposition + matériel de sécurité)
- Baignade à la plage

En dehors de ce programme, les jeunes profiteront des 4 salles d'activités, des terrains enherbés privatifs et clôturés autour du centre et bien sûr des traditionnelles activités et veillées.

Du 09-07 au 18-07-2025 (875€)

Du 19-07 au 01-08-2025

Du 03-08 au 16-08-2025

Du 14-08 au 27-08-2025

1095€

Tout compris
(voir page 5)

• Hébergement :

Les jeunes seront hébergés dans un magnifique centre de vacances entièrement réservé à l'ADAV, à 15 minutes à pied du centre historique de La Rochelle.

• Chambres :

Chambres de 3 à 5 lits avec salle d'eau et toilettes à proximité. Nous partagerons un superbe jardin aménagé par les compagnons du devoir qui ont par ailleurs laissé un nombre considérable de chefs d'œuvre qui rappellent leur passage en ces lieux chargés d'Histoire.

• Situation Géographique :

Situé à 15 min à pied du centre ville, à 200 mètres du canal de Romsay et à 10 minutes en minibus de la plage des minimes, notre centre est entouré d'espaces verts et de terrains de sports.

Cité millénaire, La Rochelle est une ville belle et généreuse qui conjugue tourisme et préservation d'un patrimoine naturel et architectural exceptionnel.



TARN AVENTURE

Dans le Tarn à Sérénac (à 20 km d'Albi) - Région Occitanie

• Programme

Entre activités sportives, activités nautiques et équitation, voici un cocktail d'activités qui en surprendra plus d'un :

- 1 séance d'**équitation**
 - Une séance de **grimp' arbre**
 - Une séance de **canoë**
 - Une séance de **VTT**
 - Visite d'**Albi**
 - Visite d'Ambialet avec baignade au lac
 - Journée à l'**espace aquatique Atlantis**
- 1 journée au parc **Cap'Découverte** :
 - **Accrobranche**
 - **Aquapark**
 - **Luge rail**
 - **Trampoline**
 - **Ski nautique**
 - **Jeux d'eau** avec pantaglisse
 - Visite d'Ambialet avec **baignade** au lac

En complément de ces activités, les enfants pourront profiter pleinement des équipements de qualité du centre et des espaces extérieurs. Ils pourront également se baigner dans la piscine privée et surveillée.

• Hébergement :

Hébergement de caractère, il s'agit d'une ancienne maison forestière nichée au cœur d'une forêt de 200ha. Deux salles d'activités et une mezzanine aménagée (télévision, DVD, bibliothèque...) et de nombreuses infrastructures: piscine, terrain multisports, terrain de handball, terrain de basketball, terrain de football à 7, stand de tir à l'arc...Cuisine soignée, préparée sur place, avec des produits frais et locaux.

Chambres : de 2 à 4 lits avec salle d'eau et WC privatifs.

• Situation Géographique :

En région Occitanie, dans le département du Tarn, Sérénac est une commune située dans l'Albigeois, sur la méridienne verte au nord-est d'Albi, entre Tarn, Cérou et Viaur sur le plateau du Ségala sillonné par de multiples vallées. Son territoire est situé en majeure partie, sur un plateau à 400m d'altitude. Toutefois, en partie Sud, il rejoint la vallée du Tarn, où nous ne sommes plus qu'à 190m d'altitude. C'est l'endroit idéal pour la détente, prendre un grand bol d'air pur et pratiquer bon nombre d'activités, notamment à travers la forêt d'environ 210 hectares peuplée de conifères et de feuillus, recelant de belles découvertes.

6-12 ans

50 enfants + 8 adultes

Transport

Car grand tourisme

2 minibus

(à disposition sur place)

Avec la fiche d'inscription :

*Copie du Test d'aisance aquatique

Du 09-07 au 22-07-2025

Du 31/07 au 13/08/2025

1145€

Tout compris
(voir page 5)

info@adav-vacances
www.adav-vacances



A L'ASSAUT DE LA MONTAGNE

Dans les Hautes-Alpes à Ancelle (à 15 km de Gap) - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

6 - 12 ans

50 enfants + 8 adultes

Transport

Car grand tourisme

Voiture

(à disposition pendant tout le séjour)

Avec la fiche d'inscription :

*Copie du Test d'aisance
aquatique

• Programme

- Une séance de **Grimp'arbre**
- Une séance d'**accrobranche**
- Une séance de **paddle**
- Découverte de la **cani-rando**
- Une séance d'**escalade**
- Une séance de **wakeboard**
- **Une séance de via ferrata**
- **Une séance laser game de plein air**
- **Baignade** dans la piscine privée du centre

En dehors de ce programme, les jeunes profiteront des six grandes salles d'activités, de la piscine, de la terrasse et d'un formidable terrain de jeux: 5000m² sécurisés pour s'adonner à de grands jeux de plein air.

Du 19-07 au 01-08-2025

1150€

Tout compris
(voir page 5)

• Hébergement :

Structure grand confort jouissant d'une exposition plein sud et disposant d'une piscine privée couverte, d'une terrasse et espaces extérieurs. 4 salles de classe, une salle TV et une grande salle d'animation (matériel de musique, bibliothèque, jeux de société, vidéoprojecteur...) Cuisine soignée, préparée sur place, avec produits frais et locaux.

• Chambres :

31 chambres spacieuses, de 2 à 6 lits, avec sanitaires complets privatifs.

• Situation Géographique :

Située à 1340m d'altitude, à l'entrée du Champsaur, aux portes national des Ecrins et voisin de la vallée du Valgaudemar, Ancelle est un village-station familial qui s'est développé au sein d'un environnement hors du commun. Entourée de la plaine de Lachaup, de la vallée de la Rouanne et du Puy de Manse, Ancelle offre un panorama exceptionnel entre montagnes et horizon.



AVENTURES LANDES

Dans les Landes à Pissos (à 30 km de Biscarrosse) - Région Nouvelle Aquitaine

• Programme:

En avant pour des journées riches en amusements, découvertes et initiations à de multiples activités:

- Une séance de **canoë**
- **Tir à l'arc**
- Sortie au **parc aquatique Aqualand bassin d'Arcachon**

• **Découverte du milieu:** activité pédagogique basée sur la découverte du milieu naturel environnant. L'approche est basée sur des sorties sur le terrain et sur la découverte de la faune grâce à une collection d'animaux naturalisés. Les autres thèmes abordés: la faune, la flore, l'eau ainsi que les actions humaines sur l'environnement naturel. Les enfants étant acteurs de leurs découvertes repartiront avec une création individuelle ou collective.

- Sortie **VTT**
- **Parcours dans les arbres**
- **Journée plage à Biscarrosse**
- **Baignade en rivière**
- **Sortie à la piscine**

• Hébergement :

Centre exclusivement ADAV aménagé dans une ancienne tuilerie restaurée et accolé à la base de loisirs, le long de la rivière. Deux salles d'activités, un coin détente, un coin vidéo et une vaste terrasse couverte. Cuisine soignée et préparée sur place avec produits frais et de saison.

Chambres:

Chambres de 3 à 6 lits avec sanitaire complet privatif (douche, lavabo et WC).

• Situation Géographique :

Au coeur de la Haute Lande, au sein du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, Pissos est une station pleine nature dans un site totalement préservé.

Labellisée "Sites Rivières Sauvages", notre base de loisirs multi-activités est implantée au bord de la Grande Leyre.

6 - 14 ans

50 enfants + 8 adultes

Transport

Car grand tourisme

Voiture

(à disposition pendant tout le séjour)

Avec la fiche d'inscription :

*Copie du Test d'aisance aquatique

Du 05-07 au 18-07-2025

Du 19-07 au 01-08-2025

Du 03-08 au 12-08-2025 (895€)

Du 10-08 au 23-08-2025 (895€)

1135€

Tout compris
(voir page 5)



CAP SUR LE PÉRIGORD VERT

En Dordogne à Lanouaille (à 50 km de Périgueux) - Région Nouvelle Aquitaine

6-14 ans

50 enfants + 8 adultes

Transport

Car grand tourisme

Voiture

(à disposition sur place)

Avec la fiche d'inscription :

*Copie du Test d'aisance
aquatique

Du 05-07 au 18-07-2025

Du 19-07 au 01-08-2025

Du 03-08 au 16-08-2025

1170€

Tout compris
(voir page 5)

• Programme:

- Une séance de **VTT**
- Une séance de **paddle**
- Une séance d'**acrobranche**: parcours dans les arbres, tyrolienne, pont de singe.
- Une séance d'**escalade**
- Une séance de **kayak**
- Deux séances de **téleski nautique sur l'une des meilleures infrastructures de France !**
- **Visite du célèbre centre international de l'Art Pariétal Lascaux 4** : le premier fac-similé qui représente l'intégralité de la grotte originale. Une **expérience unique au monde**: 8000m² d'émerveillement, 6 espaces scénographiques... les jeunes rêveront, imagineront et iront sur les traces de nos ancêtres.
- **Parcours d'orientation**
- **Baignade surveillée dans le lac**: plage aménagée
- **Randonnées pédestres**

En supplément, les jeunes pourront accéder aux équipements de grande qualité de la base et vastes espaces extérieurs sécurisés: aires de pique-nique, aires de jeux, terrains de volley-ball et beach-volley, bles de ping-pong, terrains de pétanque... autant de tournois épiques en vue...

• Hébergement :

Le centre est flambant neuf (rénové en 2022) et situé en plein coeur d'un écrin de verdure et des activités sportives. Trois salles d'activités équipées (wifi, vidéoprojecteur...). Cuisine soignée et préparée sur place avec produits frais et de saison. Salle de restauration avec vue sur le lac.

Chambres:

Chambres de 2 à 4 lits avec sanitaires complets privatifs (lavabo, toilette + douche).

• Situation Géographique :

Située au nord-est du département, en Périgord Vert, la base de loisirs de Rouffiac est un véritable havre de paix, au coeur d'un parc boisé de 100 ha, en bordure de l'un des plus grands points d'eau du Périgord (44ha). Propriété du Conseil Départemental, la base est un lieu vraiment singulier qui regroupe une multitude d'activités de loisirs, de détente et sportives. Ici, tout est à portée de main: dépaysement et activité sont tous à foison !



En Haute-Savoie à Châtel (à 5 km de la Suisse) - Région Auvergne-Rhône-Alpes

• Programme

- **Cani-rando**
- **Fantasticable:** tyrolienne géante (+40 kg)
- Visite du **village des chèvres + Parc C L'aventure** (pleine de jeux indoor) (-40 kg)
- **Accrobranche**
- **Bob luge**
- **Tir à l'arc**
- **Fun bike:** BMX spécialement conçu pour les sentiers alpins combiné au **tir Biathlon laser !**
- **Paddle**
- **Minigolf**
- Sorties **piscine:** à volonté avec le **Multipass**
- **Multi Pass:** accès illimité aux remontées mécaniques
- Découverte du lac de **Montriond** avec baignade
- Découverte d'**Avoriaz**
- Randonnées pédestres

6-17 ans

50 enfants + 8 adultes

Transport

Car grand tourisme

Voiture

(à disposition sur place)

Avec la fiche d'inscription :

*Copie du Test d'aisance
aquatique

• Hébergement :

Notre centre très convivial se trouve au cœur du village, à 600 mètres des nombreuses animations et remontées mécaniques.

Il dispose de 5 salles d'activités avec baby-foot, ping-pong, télévision, coin repos et lecture...

Cuisine familiale préparée sur place (servie à table).

- **Chambres :** de 2 à 7 lits avec sanitaires privatifs

• Situation Géographique :

Située au cœur des Portes du Soleil, entre Léman et Mont Blanc, la station-village de Châtel offre une multitude de plaisirs: un cœur de village animé, une architecture montagnarde préservée, des activités à foison, des paysages majestueux...

Ici, l'ambiance exprime un savoureux mélange de douceur de vivre, de convivialité et de fête.

Du 05-07 au 18-07-2025

Du 19-07 au 01-08-2025

1090€

Tout compris
(voir page 5)



FOLIES EN AVEYRON

Dans l'Aveyron à Najac (à 70 km de Montauban) - Région Occitanie

8-15 ans

50 enfants + 8 adultes

Transport

Car grand tourisme

Voiture

(à disposition sur place)

Avec la fiche d'inscription :

*Copie du Test d'aisance
aquatique

• Programme

- 1 séance de **paddle**
- **Parc aventure**: parcours dans les arbres, tyrolienne, saut quickjump...
- **Tir à l'arc**
- Initiation à l'**escalade** (indoor)
- **Laser game** de plein air
- **Ruisseling**
- **Orientation-quizz** dans le village médiéval de Najac avec un professionnel
- Descente en **canoë kayak**: parcours classique des Gorges, de 6 kms, nombreux passages aménagés (escaliers, toboggan, vague, bassin de slalom)
- **Run & bike**
- Journée au **lac de Parisot** avec séance de **Wibit** + baignade
- **Baignade en rivière sur le centre: plage aménagée**

En complément de ces activités, les jeunes profiteront des vastes espaces extérieurs sécurisés pour s'adonner à des jeux de plein air...

• Hébergement :

Nous avons l'exclusivité (pas de cohabitation) de deux gîtes entièrement équipés et pouvant accueillir 30 personnes chacun. Les structures disposent chacune d'une grande salle pour les activités, en plus des vastes espaces extérieurs sécurisés. Restauration préparée sur place avec produits frais et de saison.

Chambres : de 2 à 6 lits. Sanitaires et salles de bain situés sur le palier, à proximité immédiate des chambres.

• Situation Géographique :

Située à la limite du Tarn, Tarn et Garonne et de l'Aveyron, entre Villefranche-de-Rouergue et Cordes-sur-ciel, Najac est une destination classée parmi les plus beaux villages de France, située le long d'une arête rocheuse, dominée par une forteresse royale, et surplombant les gorges de l'Aveyron.

Ce charmant village médiéval est l'endroit idéal pour allier découverte du patrimoine et activités en pleine nature, à seulement 1h30 de Toulouse.

Du 19-07 au 01-08-2025

Du 10-08 au 19-08-2025 (895€)

1145€

Tout compris
(voir page 5)



Dans le Lot et Garonne à Temple-sur-Lot (à 30 km d'Agen) - Région Nouvelle-Aquitaine

• Programme

Prisée par les Fédérations sportives et athlètes professionnels, la base de Temple-sur-Lot offre un cadre exceptionnel pour un séjour multi-sports à destination des amateurs et jeunes sportifs. Nous leur avons concocté un programme complet entre pratiques nautiques, sensibilisations environnementales, activités terrestres et découvertes du patrimoine:

Sports nautiques:

- 1 séance de **voile**
- 1 séance de **paddle**
- 1 séance de **dragon boat**
- 1 séance d'**aviron**
- Baignade surveillée au plan d'eau situé au **pont de Castelmoron-sur-lot + piscine privée.**

Activités terrestres:

- 1 séance de **VTT**
- 1 séance d'**escalade**
- 1 journée au **parc d'attractions**

Développement durable:

- 1 séance **rallye nature**

En supplément, les jeunes pourront profiter pleinement des lieux pour s'amuser et pour se baigner.

8-16 ans

44 enfants + 7 adultes

Transport

Car grand tourisme
Voiture
(à disposition sur place)

Avec la fiche d'inscription :

*copie du Test d'aisance aquatique

• Hébergement :

Le centre d'entrainement sportif omnisports est un Village Vacances ****
Les infrastructures sont de haut niveau et toutes sont concentrées sur un site comme pour les champions. **Deux piscines privées.** Restauration préparée sur place avec produits frais et de saison.

Chambres:

Les jeunes seront logés dans des chambres de 2 à 5 lits, toutes sont équipées de salle de bain et WC.

• Situation Géographique :

Temple sur Lot se situe au coeur du Sud-Ouest, à mi-chemin entre Bordeaux et Toulouse. Entre villages et bastide, la vallée du Lot et les côteaux de l'Agenais offrent des paysages remarquables, un patrimoine local valorisé... Au bord du Lot, plan d'eau naturel idéal pour les activités nautiques, la Base du Temple-sur-lot s'étend sur 6 hectares, le tout dans un écrin de verdure préservée.

Du 19-07 au 01-08-2025
Du 03-08 au 16-08-2024

1195€

Tout compris
(voir page 5)



SPORTS EXTREMES

En Haute-Savoie à Combloux (à 70 km d'Annecy) - Région Auvergne-Rhône-Alpes

13-17 ans

50 enfants + 8 adultes

Transport (Prévoir carte d'identité valide ou passeport
Au départ de Lyon)

Pré-acheminements possibles

Lille (+190 €); Paris (+150€);
Marseille (+250€);

3 minibus (à disposition sur place)

Avec la fiche d'inscription :

*Copie du Test d'aisance aquatique

*Copie Carte d'Identité ou Passeport

* Autorisation parentale (parapente)
et Certificat médical

Sur le départ :

*Carte d'Identité ou
Passeport valide Original

Du 07-07 au 20-07-2025

Du 04-08 au 17-08-2025

Séjour combiné avec
le séjour "Solidaire"

A partir de **1250€**

Tout compris
(voir page 5)

• Programme

Semaine 1 : Sports extrêmes

- Baptême de parapente
- VTT
- Accro-branche, à 15 mètres de haut, pour vaincre sa peur du vide
- Randonnées pédestres en espérant apercevoir les célèbres bouquetins des Alpes

Semaine 2 : Eaux vives et sensations

- Rafting et canorraft dans les rapides de l'Arve
- Canyoning dans un superbe site proche de la frontière suisse
- Luge d'été
- Aquapark au lac de Passy

Pour la baignade:

- Lac de Passy
- Sortie piscine (Megève ou St-Gervais)

• Hébergement :

Notre centre se trouve au cœur de Combloux.
Il s'agit d'un établissement scolaire dans le
secondaire.

**Chambres de 2 à 5 lits avec sanitaires
privatifs.**

Nourriture soignée en self service. Spécialités
locales proposées.

Disposant de plusieurs salles d'activités, les
veillées et autres animations se feront par
tranches d'âges tout le long du séjour.

• Situation Géographique :

Notre centre est situé dans le département
de la Haute Savoie, en région Rhône Alpes.

Combloux est adossé à la chaîne des
Aravis, avec une altitude variant de 1000 à
2700 mètres, permettant d'y effectuer de
nombreux sports à sensations.



SOLIDAIRE

En Haute-Savoie à Combloux (à 70 km d'Annecy) - Région Auvergne-Rhône-Alpes

■ Programme

Pour tous :

- Une séance de rafting
- VTT ou FTT (Fauteuil Tout Terrain)
- Baptême en parapente
- Escalade
- Baignades aux lacs de Passy et des Illettes, au plan d'eau biotope de Combloux – Visites culturelles
- Une sortie piscine (Megève ou St-Gervais)
- Luge d'été

Tous les types de handicap moteurs ou de maladies chroniques sont acceptés sauf :

- Enfants myopathes en fauteuil (beaucoup d'activités nautiques + fatigue)
- Enfants poly et sur-handicapés (structures et moyens non adaptés)
- Enfants se déplaçant en fauteuil électrique exclusivement

Chaque jeune remplit une carte d'autonomie avant l'inscription qui est étudiée par le Conseil d'Administration ce qui permet de savoir si notre structure est adaptée pour l'accueillir en fonction de ses capacités personnelles.

• Hébergement :

Notre centre est adapté aux personnes en situation de handicap (ascenseur...)

Chambres de 2 à 5 lits avec sanitaires privés.

Nourriture soignée en self service. Spécialités locales proposées.

Disposant de plusieurs salles d'activités, les veillées et autres animations se feront par tranches d'âges tout le long du séjour.

• Situation Géographique :

Notre centre est situé dans le département de la Haute Savoie, en région Rhône Alpes.

Combloux est adossé à la chaîne des Aravis, avec une altitude variant de 1000 à 2700 mètres, permettant d'y effectuer de nombreux sports à sensations.

12-20 ans

10 enfants + 4 adultes

Transport

(Prévoir carte d'identité valide ou passeport
Train au départ du Nord, Paris => Lyon

2 Minibus dont 1 adapté PMR
(à disposition sur place)

Avant l'inscription :

Fiche d'autonomie à remplir et à faire valider par le Conseil d'Administration

Avec la fiche d'inscription :

*Copie du Test d'aisance aquatique

*Copie Carte Identité ou Passeport

*Dossier médical complet

* Autorisation parentale (parapente)

ET Certificat médical

Sur le départ :

*Carte d'identité ou
Passeport

Du 07-07 au 20-07-2025

Du 04-08 au 17-08-2025

1580€

Tout compris
(voir page 5)

info@adav-vacances

www.adav-vacances



CAP MED

Dans les Alpes-Maritimes à Nice (à 20 km de Monaco) - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

13-17 ans

50 enfants + 8 adultes

En train

(Au départ de Paris)

Pré-acheminements possibles:

Dunkerque, Lille (+105€);

Lyon (+185€) Marseille (+165€),

Voiture

(à disposition sur place)

Avec la fiche d'inscription :

*Copie de la pièce d'identité du responsable légal et de l'enfant

* Autorisation de sortie de territoire

* Copie du test d'aisance aquatique

Sur le départ :

* Carte d'Identité ou Passeport

Du 09-07 au 21-07-2025

Du 06-08 au 19-08-2025

1305€

A partir de

Tout compris
(voir page 5)

• Programme

Un séjour réuni autour du thème de la mer et de la découverte de la Côte d'Azur au travers de différentes activités nautiques et sportives :

- Une journée à l'**Aquasplash**
- **Journée au parc Drop-in-Dracenie** (water jump et structures gonflables)
- Une séance de **flyfish**
- Une séance de **bouée tractée**
- **Baignade surveillée: plage + piscine privée**

Notre groupe en profitera aussi pour partir à la découverte de 4 grandes villes :

- **Visite de Cannes** (la croisette)
- **Visite de Nice** (promenade des anglais)
- **Visite de Monaco**

• Hébergement :

Structure **tout confort** équipée d'une grande **piscine privée** et bénéficiant d'une vue exceptionnelle.

Cuisine familiale soignée aux accents savoureux de la Méditerranée. Les repas sont pris en terrasse ou dans les salles à manger.

Chambres:

Chambres de 4 à 8 lits. Sanitaires et douches en commun.

• Situation Géographique :

Située sur les collines de Cimiez, à cinq minutes des Arènes romaines, proche de la célèbre Baie des Anges, des plages de la Méditerranée et des sentiers du bord de mer, la ville de Nice permet de connaître le pays niçois et les pittoresques stations balnéaires qui ont fait l'histoire de cette région depuis sa création par les romains, plus tard son appartenance au Comté de Savoie et jusqu'à devenir la capitale de la Côte d'Azur.



ÉMOTIONS MARINES

Dans les Landes à Vieux-Boucau-les-Bains (à 40 km de Bayonne) - Région Nouvelle Aquitaine

• Programme

• **1 journée à la base de Pop: Water Jump** (activité aquatique à sensations fortes avec plongeurs, ventrigrisse, bodyboard, bouée, surf) et **Accr'Eau Park** (parcours d'aventures aquatiques flottant: ventrigriss, tyrolienne, obstacles flottants, catapulte humaine, trampolines, toboggans...)

• 1 journée au **parc Aquatique** Atlantic Park

• 1 journée à **Adrenaline Parc**: l'un des plus grands parcs aventure de France: 25 parcours dans les arbres

• 1 séance de **surf**

• 1 séance de **kayak**

• 1 séance de **paddle**

• **Accrobranche** à Adrenaline Parc

• Découverte des **Courses Landaises**: grand spectacle de vachettes aux Arènes avec feux d'artifice

• Petit train touristique pour visites culturelles

• **Baignades** notamment au lac de Soustons

En complément, les enfants pourront utiliser à volonté les équipements du centre: grands espaces extérieurs, terrain de volley ball, et participations aux festivités locales.

13-17 ans

50 enfants + 8 adultes

Car grand tourisme
Minibus
(à disposition sur place)

Avec la fiche d'inscription :

*Copie du
Test d'aisance aquatique

• Hébergement :

Notre hébergement composé de chalets atypiques, au cœur d'un parc ombragé.

Le centre dispose de trois salles d'activités et d'un préau pour les activités extérieures. Cuisine soignée, préparée sur place, avec des produits frais et locaux.

Chambres :

Les jeunes seront logés dans des chalets de 10 personnes. Sanitaires et douches commun.

• Situation Géographique :

Dans le sud des Landes, à proximité d'Hossegor et du Pays Basque, Vieux-Boucau-les-Bains est un village du Sud Ouest offrant une alternative tranquille (nombreuses pistes et voies cyclables) face à la force de l'océan Atlantique. Les plages de sable fin se situent à seulement deux kilomètres à pied du centre. Soleil, farniente et activités nautiques et sportives sont au programme au bord de mer mais aussi sur le lac marin du Port d'Albret.

Du 19-07 au 01-08-2025

Du 03-08 au 16-08-2025

1185€

Tout compris
(voir page 5)

info@adav-vacances

www.adav-vacances



Cesenatico à 100 km de Bologne et 35 km de Saint-Marin

13-17 ans

50 enfants + 8 adultes

Transport

Car grand tourisme

Véhicule léger

(à disposition sur place)

Avec la fiche d'inscription :

*Copie du Test d'aisance aquatique

Sur le départ :

*Carte d'Identité ou Passeport en cours de validité

* Autorisation de sortie de territoire + copie de la pièce d'identité du responsable légal de l'enfant

*Carte européenne d'assurance maladie

Du 05-07 au 18-07-2025

Du 19-07 au 28-07-2025 (975€)

Du 03-08 au 16-08-2025

1310€

Tout compris
(voir page 5)

• Programme

Un séjour pour découvrir l'Italie où se mêleront activités culturelles et sportives:

- Une journée à la **découverte de Florence** (la capitale de la Toscane célèbre pour ses édifices religieux et palais)
- **Excursion à Venise** (la capitale de la Vénétie mondialement connue pour ses canaux, la place Saint Marc et le Palais des Doges)
- **Banane bus**
- **Une journée au Park Mirabilandia**: le plus grand parc à thème italien
- **Une journée parc aquatique Aquamirabilandia**
- 2 journées à **Atlantica Parc**
- **Visite de Cesenatico** et de son port
- **Baignade sur notre plage privée** à 100m du centre: parasols et chaises longues à notre disposition + box de change

Sans oublier toutes les activités traditionnelles de colonies de vacances comme les activités manuelles, les grands jeux, les sports collectifs... et les veillées viendront compléter notre programme.

• Hébergement :

Notre centre est situé à quelques mètres de la mer, et à seulement 500 m du centre-ville, dans un grand parc de 10 000m², dont 4 000m² de plage privée. Terrain de foot, terrain de basketball, 4 terrains de beach, salle de danse, grande salle d'activités, tonnelles extérieures... Repas confectionnés sur place et servis à table. Petit-déjeuner sous forme de sefl.

- **Chambres** : de 2 à 5 lits avec salle de bain privative.

• Situation Géographique :

Au bord de l'adriatique, entre Ravenne et Rimini, Cesenatico est un ancien village de pêcheurs. Avec ses maisons colorées et ses voiliers traditionnels ballottant sur le canal, la vieille ville pittoresque vous réserve des décors de carte postale. Tout ici n'est que plaisir et détente. Il y a foule de chose à faire à et voir à proximité... dont notamment Porto Canale, le coeur de la vieille ville, conçu par le grand Léonard de Vinci...



VIVA ESPANA

Gavà à 12 km au Sud de Barcelone

• Programme

Un séjour pour découvrir la Baix Llobregat et sa capitale Barcelone. Activités de détente sur le camping :

- **Piscine et plage surveillée ; terrain de foot et de pétanque**, jeux vidéo
- **Animations du camping** (aquagym, jeux divers et tournois sportifs)
- **Baignades**

Activités sportives et culturelles:

- **1 journée** au magnifique parc de **Port Aventura**
- **Wibit**
- **Karting**
- **Cable ski** sur le canal Olympic
- **Parc Aquatique** à la journée
- **2 jours à Barcelone** (navette devant le camping toutes les heures)

En complément, les jeunes pourront effectuer du shopping, découvrir la culture espagnole, participer aux festivités locales, tournois sportifs, veillées et soirées dansantes.

• Hébergement :

Camping avec piscine, le tout en bordure d'une belle plage de sable fin.

Chambres: tentes légères de type igloo (n'oubliez pas le sac de couchage) et le nécessaire pour manger.

Les ados participeront à la vie quotidienne du camp. (Un adulte supplémentaire aidera les jeunes dans la réalisation des repas)

Le matériel de cuisine sera fourni par l'Adav.

• Situation Géographique :

Notre camping se trouve à Gavà dans la province de Barcelone en Catalogne, au sud de la région du Baix Llobregat.

La tranquillité prime dans cette station balnéaire qui se veut familiale et qui possède sa propre plage au bord de la Méditerranée.

Son territoire est divisé entre la montagne et la côte, proposant ainsi un contraste de paysages attrayant.

13-17 ans

50 enfants + 9 adultes

Transport

Car grand tourisme

Minibus

(à disposition sur place)

Avec la fiche d'inscription :

*Copie du Test d'aisance

aquatique

Sur le départ :

*Carte d'Identité ou Passeport

en cours de validité

* Autorisation de sortie de territoire + copie de la pièce d'identité du responsable

légal de l'enfant

*Carte européenne d'assurance maladie

Du 06-07 au 19-07-2025

Du 17-07 au 30-07-2025

Du 31-07 au 13-08-2025

Du 11-08 au 20-08-2025 (895€)

1060€

Tout compris
(voir page 5)

info@adav-vacances

www.adav-vacances



BIENVENIDOS A ESPAÑA

Tossa de Mar à 100 km au sud de Barcelone et 10 km de Lloret de Mar

13-17 ans

50 enfants + 7 adultes

Transport

Car grand tourisme

Véhicule léger
(à disposition sur place)

Avec la fiche d'inscription :

*Copie du Test d'aisance aquatique

Sur le départ :

*Carte d'Identité ou Passeport en cours de validité

* Autorisation de sortie de territoire + copie de la pièce d'identité du responsable légal de l'enfant

*Carte européenne d'assurance maladie

Du 09-07 au 22-07-2025

Du 03-08 au 16-08-2025

1280€

Tout compris
(voir page 5)

• Programme

- **Une journée à Waterworld**: l'un des parcs à thème les plus emblématiques de la Costa Brava
- Une séance de **kayak**
- Une séance de **banane bus**
- Une séance de **paddle géant**
- **Baignade**: piscine privée + plage

En plus de ces activités, chaque jour, l'équipe d'animation du club proposera une animation:

- | | | |
|-------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|
| • Orientaion et survie | • Tir à l'arc | • Raid de jeux coopératifs |
| • Escalade | • Mini golf | • Roller hockey |
| • Olympiade loisirs | • Olympiade aquatique | • Visite randonnée à Tossa |

En complément, les jeunes profiteront pleinement des infrastructures de qualité du centre: 3 terrains pour la pratique du football et du rugby; 1 terrain multisports (handball, hockey et football en salle) ; une zone de sports d'aventures ; deux terrains de volleyball (dont un beach)... et la piscine.

• Hébergement :

Les jeunes seront hébergés dans des bungalows, à 1500m de la plage. Deux salles d'activités équipées et de nombreux équipements extérieurs de qualité (cf. ci-dessus) dont une piscine privée

Repas confectionnés sur place avec produits frais et pris sous forme de self service.

- **Bungalows** : de 6 à 8 lits avec salle de bain privative, réfrigérateur, rangements suffisants...

• Situation Géographique :

Tossa de Mar est située sur les bords de la Méditerranée, en Catalogne, à l'extrémité sud de la Costa Brava. Falaises, pinèdes, calanques et plages de sable sont les principales caractéristiques du littoral de cette partie la plus méridionale de la Costa Brava, à mi-chemin entre la ville de Barcelone et la frontière française.



SOUS LE SOLEIL CATALAN

Cambrils à 115 km au Sud de Barcelone

• Programme

- 2 journées à **PortAventura** pour découvrir **PortAventura Park** (parc d'attractions) et **Caribe Aquatic Park** (parc aquatique)
- Une séance de **paddle**
- Une journée à **Barcelone**
- Une séance de **banane bus**
- Une séance de **jet ski**
- Une séance de **kayak**
- Une séance de **wibit**
- Sorties piscine : **PISCINE PRIVÉE**
- Activités **plage** et **baignades surveillées**
- **Balade découverte** dans la ville
- Participation aux **animations et festivités locales**

En sus, les jeunes profiteront des infrastructures de qualité du centre : les terrains de football, le terrain basket-ball, le terrain couvert de volley-ball ou salle de spectacle avec gradins, la piscine privée et bien d'autres espaces spécialement aménagés pour les grands jeux, veillées...

• Hébergement :

Centre plain-pied avec piscine privée à seulement 500 mètres de la plage de sable fin. Nombreux équipements : deux salles de restauration dont une à l'extérieur ; 2 salles d'activités ; 2 terrains de football ; un terrain de basket-ball ; un terrain couvert de volley-ball et salle de spectacle avec gradins ; coin TV ;
Chambres: de 3 à 8 lits dont certaines sont équipées d'une salle de bain.
Cuisine préparée sur place.

• Situation Géographique :

Cambrils est une station balnéaire située au centre de la région touristique de la Costa Dorada, à 115 km au sud de Barcelone. Elle est entourée par les chaînes montagneuses de Llaberia, d'Argentera et Mussara. Cet emplacement sensationnel fait d'elle une destination côtière de premier ordre qui a souvent remporté la distinction européenne de qualité du Pavillon Bleu.

13-17 ans

50 enfants + 8 adultes

Transport

Car grand tourisme
Véhicule léger
(à disposition sur place)

Avec la fiche d'inscription :

*Copie du Test d'aisance aquatique

Sur le départ :

*Carte d'identité ou Passeport en cours de validité

* Autorisation de sortie de territoire + copie de la pièce d'identité du responsable légal de l'enfant

*Carte européenne d'assurance maladie

Du 19/07 au 01/08/2025

1295€

Tout compris
(voir page 5)

info@adav-vacances
www.adav-vacances

Dispositions légales et réglementaires

Titre VI : De la vente de voyages ou de séjours

Art. 95 - Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transports aériens ou de titres de transports sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transports à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations lui sont faites par le présent titre.

Art. 96 - Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur le prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou séjour tels que :

- 1°) La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transport utilisés ;
- 2°) Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3°) Les repas fournis ;
- 4°) La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit
- 5°) Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs détails d'accomplissement
- 6°) Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles et moyennant un supplément de prix ;
- 7°) La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de 21 jours avant le départ ;
- 8°) Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9°) Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret ;
- 10°) Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11°) Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après ;

12°) Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme.

13°) L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Art. 97 - L'information préalable faite aux consommateurs engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Art. 98 - Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

- 1°) Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2°) La destination ou les destinations du voyage, et en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3°) Les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
- 4°) Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5°) Le nombre de repas fournis ;
- 6°) L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7°) Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8°) Le prix total des prestations facturées, ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après ;
- 9°) L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes différentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10°) Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11°) Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12°) Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et aux prestataires des services concernés ;

13°) La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7^{ème} de l'article 96 ci-dessus.

14°) Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15°) Les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-dessous ;

16°) Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17°) Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18°) La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19°) L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins 10 jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

- a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
- b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

Art. 99 - L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à 15 jours.

Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Art. 100 - Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations de prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférents, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou les devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Art. 101 - Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut sans préjuder des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

- Soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

- Soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Art. 102 - Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception : l'acheteur, sans préjuder des recours et réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Art. 103 - Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuder des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- Soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- Soit s'il ne peut proposer aucune prestation de remboursement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Conditions générales

L'inscription à l'un des séjours présentés dans cette brochure implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-après.

Responsabilité de ADAV

ADAV agit en qualité d'intermédiaire entre l'adhérent et les compagnies de transport, les hôteliers et autres prestataires de services. Elle décline toute responsabilité quant aux modifications de programme dues à des cas de force majeure : mouvement de grève, changements d'horaires imposés par les transporteurs ferroviaires, aériens ou routiers, troubles politiques intervenant dans les pays d'accueil, catastrophes naturelles. L'exécution des séjours proposés dans cette brochure suppose l'intervention d'organismes différents : propriétaires, gérants d'immeubles, hôteliers, restaurateurs, etc. Ces derniers conserveront en tout état de cause les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui les régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant, entre autres dispositions, une limitation de responsabilités. L'organisateur se réserve, si les circonstances l'y obligent en cas d'événements extérieurs indépendants de sa volonté, le droit de modifier ou même d'annuler ses programmes. Dans ce cas, une solution de remplacement sera proposée.

Si elle ne convient pas, les sommes versées seront remboursées sans que le participant ait droit à un quelconque dédommagement. Tout séjour écourté, toute prestation abandonnée volontairement par un participant ne peut faire l'objet d'un remboursement.

Responsabilité du participant

Tout séjour interrompu ou toute prestation non consommée du fait du participant, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. Le prix du séjour ne peut en aucun cas être remboursé lorsque le participant ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés dans les documents de voyage, ou encore, si par suite de non-présentation des documents de voyage, (passeport, visas, certificats de vaccination, etc.), il se trouvait dans l'impossibilité de prendre le départ à la date indiquée.

De plus, en cas d'un retour anticipé qui serait la conséquence d'une décision de renvoi à cause d'un comportement mettant en danger la propre sécurité du participant ou celle des autres, les frais de retour restent à la charge des parents ou de la collectivité adhérente. Toute réclamation relative à un voyage ou un séjour doit être adressée par lettre à ADAV, dans un délai d'un mois après la fin des prestations.

Prix tout compris

Nos prix incluent toutes les prestations annoncées dans le présent catalogue. Des activités supplémentaires peuvent être proposées aux participants sans faire l'objet d'une surfacturation.

Ils sont calculés sur une base minimale de participants. Si à l'issue des inscriptions et regroupements éventuels, cette base n'est pas atteinte, le séjour pourra être annulé ou proposé avec un réajustement tarifaire. Le catalogue est remis à titre d'informations et ne constitue pas un document contractuel ; des fluctuations d'ordre économique ou variations des taux de change par rapport à la date de sortie de nos catalogues peuvent entraîner une modification des tarifs.

Les tarifs incluent également l'accès gratuit à notre blog, afin que les familles soient régulièrement tenues informées du bon déroulement du séjour.

Inscription

Elle n'est ferme qu'au reçu de la convention qui vous est adressée à l'inscription, accompagnée d'un acompte de 50% du coût du séjour. Les places réservées en option vous seront bloquées durant 2 semaines ; si la convention d'accueil ne nous est pas retournée dans les délais, ces places seront remises à la disposition de nos adhérents.

Annulations

Si vous deviez annuler votre réservation, veuillez nous le faire savoir par lettre recommandée, la date de la poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation. Une annulation par dossier d'inscription selon le barème suivant :

- Plus de 30 jours avant le départ : 80€ de frais de dossier sont retenus ;
- Entre 30 jours et 5 jours, 80% de la valeur du séjour est retenue ;
- Moins de 5 jours, 100% de la valeur du séjour est retenue.

L'option "remboursement des frais d'annulation"

(option facultative) peut être souscrite. Cette garantie s'applique en cas de maladie, d'accident ou de décès. Cette garantie s'applique exclusivement avant le départ du participant. Le montant de la souscription (4% du coût du séjour avec une prime minimale de 10euros doit être OBLIGATOIREMENT versé à l'inscription.

L'assurance

Notre responsabilité Civile couvre chacun des participants en tant qu'auteur ou responsable d'un dommage. La clause "assistance rapatriement" est également prévue. Nous avons par ailleurs contracté une assurance qui permet aux jeunes ayant à manquer plus de 15 jours d'école à la suite d'un accident survenu au cours d'un des séjours ADAV de bénéficier de cours scolaires privés de rattrapage.

Le fait de s'inscrire à un de nos séjours implique l'adhésion complète à nos conditions générales ainsi qu'aux termes de la convention d'accueil (pour les groupes). reçoivent donc un numéro d'agrément.

L'ADAV a également reçu l'agrément Tourisme lui permettant d'organiser des séjours à l'étranger et des séjours familiaux.

Attention ! Toute perte ou disparition d'objet de valeur (tels que bijoux, espèces, walkman, appareil photo, téléphones portables etc.) est exclue.

Important - Pour les soins médicaux à l'étranger, conserver les pièces justificatives des dépenses engagées. Pour les pays membres de la Communauté Européenne se munir de la carte européenne d'assurance maladie (ex E111), délivrée par la section de Sécurité Sociale dont vous dépendez (ce formulaire permet la prise en charge directe des soins médicaux en cas d'hospitalisation).

Chèques et bons C.A.F

L'ADAV a reçu l'agrément de l'A.N.C.V. (Agence Nationale pour les Chèques Vacances) et est habilitée à percevoir les Bons Vacances délivrés par les C.A.F.

Agréments

Tous nos séjours sont agréés par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et reçoivent donc un numéro d'agrément. L'ADAV a également reçu l'agrément Tourisme lui permettant d'organiser des séjours à l'étranger et des séjours familiaux.

Règlement Général sur la Protection des Données

1. Préambule

Dans le cadre de ses missions et dans le respect de la législation issue du règlement européen 2016/679 (Règlement général pour la protection des données dit RGPD), l'ADAV Voyages et vacances initie et met en œuvre, sous sa responsabilité, différents traitements de données à caractère personnel. Ils concernent tout usager des services proposés par l'ADAV. L'ADAV souhaite porter à la connaissance de l'utilisateur une information claire et précise concernant les traitements effectués sur ses données à caractère personnel.

2. Fondement

L'ADAV traite les données personnelles de l'utilisateur conformément à la réglementation applicable. (Article 6 du RGPD). Le traitement des données personnelles repose sur les fondements juridiques suivants :

- Le consentement

L'ADAV est susceptible de traiter les données personnelles de l'utilisateur si ce dernier a donné expressément son consentement (en remplissant un formulaire sur le site internet ou dans nos bureaux, ou en cochant une case dédiée). L'utilisateur peut à tout moment retirer son consentement.

- L'exécution d'un contrat

L'ADAV peut être amené à traiter les données personnelles de l'utilisateur pour la mise en place et l'exécution d'un contrat.

- L'exécution d'une obligation légale

L'ADAV est soumis à plusieurs obligations légales en vertu de la réglementation applicable. En conséquence, l'ADAV peut être amené à traiter les données personnelles de l'utilisateur pour respecter ces obligations.

3. Traitements de données à caractère personnel collectées par l'ADAV

Les données personnelles recueillies ne sont traitées que par le service compétent et dans le cadre d'une finalité bien spécifique, explicite et légitime.

Type de collecte	Données	Finalités et base légale
Site Internet		
Formulaire de contact du site internet	Nom, prénom, civilité, adresse, numéro de téléphone, numéro de portable, courriel, données contenu dans le message	Gestion des demandes d'information des contacts Base légale : Article 6 (1) f du règlement européen 2016/679 : le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes

Bloggs et réseaux sociaux	Photographies, vidéos	Communiquer avec les responsables légaux sur le séjour de l'enfant Base légale : Article 6 (1) f du règlement européen 2016/679 : le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes
Données de connexion du site internet	Données relatives à l'équipement, au navigateur et à la localisation	Statistiques d'audience du site Base légale : Article 6 (1) f du règlement européen 2016/679 : le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes
Service Ressources Humaines		
Recrutement	Lettre de motivation, CV	Gestion des procédures de recrutement Base légale : Article 6 (1) b du règlement européen 2016/679 – le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat ou à l'exécution de mesures précontractuelles
Service Gestion Administrative		

Gestion des activités de l'enfant pendant le séjour	aptitudes à la natation (oui/non), enfant a déjà skié (oui/non), nombre de séjours au ski de l'enfant, niveau de ski de l'enfant, taille, poids, pointure, tour de tête	Vérifier l'aptitude de l'enfant à pratiquer une activité Base légale : Article 6 (1) b du règlement européen 2016/679 – le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat ou à l'exécution de mesures précontractuelles
Inscription au séjour	Enfant : nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, sexe, classe suivie, numéro carte d'identité, date d'expiration carte d'identité, copie carte d'identité, numéro passeport, date d'expiration passeport, copie de passeport	Assurer le séjour de l'enfant Base légale : Article 6 (1) b du règlement européen 2016/679 – le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat ou à l'exécution de mesures précontractuelles
Données administratives	Enfant en foyer : nom et prénom de l'éducateur, adresse du foyer, courriel du foyer, téléphones du foyer, nom et prénom du travailleur social, téléphone du travailleur social, enfant suivi dans le cadre de la protection de l'enfance (oui/non), enfant suivi dans le cadre de la protection judiciaire de la jeunesse (oui/non) Parents ou responsable légal : nom, prénom, adresse, téléphones, courriel, numéro carte d'identité Enfant déjà parti en centre de vacances (oui/non), Enfant autorisé à fumer (oui/non)	

Prise en charge sanitaire de l'enfant pendant le séjour	Vaccins à jour (oui/non), copie du carnet de vaccination, rubéole (oui/non), coqueluche (oui/non), varicelle (oui/non), otite (oui/non), angine (oui/non), rougeole (oui/non), rhumatisme articulaire aigu (oui/non), oreillons (oui/non), scarlatine (oui/non), asthme (oui/non), difficultés de santé, traitement, copie d'ordonnance, allergies médicamenteuses, allergies alimentaires, allergies autre, régime alimentaire (oui/non), troubles	Assurer la prise en charge sanitaire de l'enfant durant le séjour Base légale : Article 6 (1) b du règlement européen 2016/679 – le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat ou à l'exécution de mesures précontractuelles Art 4 arrêté du 20 Février 2003
---	---	--

4. Destinataires des données récoltées par l'ADAV

Les destinataires des données à caractère personnel des usagers au sein de l'ADAV sont soumis à une obligation de confidentialité et ont été sensibilisés en fonction de leur niveau de responsabilité.

Ces données peuvent être recueillies par les différents services de l'ADAV ainsi que par les personnes habilitées à les connaître du fait de la loi.

Le cas échéant, ces données peuvent également être transférées à des sous-traitants : hébergeur des sites d'accueil, service de restauration, intervenants libéraux (infirmières, médecins ...), assurances. Dans ce cas, l'ADAV s'assure, en tout état de cause, des garanties en matière de protection des données à caractère personnel apportées par ledit prestataire et formalise avec lui un acte contractuel conforme à la réglementation.

5. Durée de conservation des données récoltées par l'ADAV

La durée de conservation des données varie en fonction de la réglementation en vigueur et des besoins de l'ADAV.

Type de collecte	Durée de conservation
Site Internet	
Formulaire de contact	Les données sont conservées 1 an, puis sont supprimées définitivement.

Blogs et réseaux sociaux	Les photographies et vidéos publiées sur le compte Facebook de l'ADAV sont supprimées un an après publication. Les photographies et vidéos publiées sur les blogs de l'ADAV sont supprimées trois mois après publication.
Données de connexion	Les données sont conservées 26 mois par google avant d'être supprimées.

Service collecte	
Inscription au séjour - données administratives	Les dossiers d'inscription et tous les documents liés sont archivés 6 mois après la fin du séjour, puis détruits 2 ans après la fin de l'archivage. Les documents seront conservés au-delà de 30 mois uniquement en cas de litige. Les données enregistrées dans les bases de données des logiciels métiers de l'ADAV seront supprimées 1 an après la 18ème anniversaire de l'enfant.
Gestion des activités de l'enfant pendant le séjour	
Prise en charge sanitaire de l'enfant pendant le séjour	Les renseignements médicaux sont conservés par l'ADAV uniquement pendant la durée du séjour. A la fin du séjour, les informations médicales sont restituées au responsable légal.
Service Ressources Humaines	
Recrutement	Les curriculum vitae et lettres de motivations sont conservés 2 ans avant d'être détruits, sauf opposition du candidat.

6. Droits des personnes concernées

Chaque personne concernée a la possibilité d'exercer les droits suivants :

- Le droit d'accès : l'utilisateur dispose du droit de demander une copie de ses données.

- Le droit de rectification: l'utilisateur peut demander la modification de ses données personnelles.

- Le droit à la limitation du traitement : l'utilisateur peut demander la limitation du traitement de ses données personnelles dans les cas prévus par la législation et la réglementation.

- Le droit à la portabilité des données: l'utilisateur a le droit de demander un export de ses données personnelles dans un format numérique couramment utilisé et lisible.

- Le droit à l'effacement des données : l'utilisateur peut demander l'effacement de ses données lorsque l'un des motifs suivants s'applique :

- Les données ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées.

- L'utilisateur retire son consentement, dans le cas où celui-ci est la seule et unique base légale autorisant le traitement des données.

- L'utilisateur s'oppose au traitement de ses données et il n'existe pas de motif légitime justifiant le traitement.

- Les données ont fait l'objet d'un traitement illicite.

- Le droit d'opposition: l'utilisateur peut s'opposer au traitement de ses données personnelles, sauf en cas de motif légitime prévalant ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

- Le droit de retirer son consentement: lorsque les traitements de données que l'ADAV met en œuvre sont fondés sur le consentement de l'utilisateur, ce dernier peut le retirer.

Toutes les demandes relatives au RGPD ou aux droits susmentionnés pourront être adressées au délégué à la protection des données, désigné par l'ADAV par courriel à l'adresse électronique suivante : dpo@adav-vacances.com.

Dans un souci de confidentialité et de protection de vos données personnelles, l'ADAV demandera à l'utilisateur une preuve de son identité et des informations complémentaires pour lui permettre de traiter la demande.

L'ADAV mettra tout en œuvre pour répondre à la demande de l'utilisateur dans un délai de 30 jours. Cependant, ce délai peut être allongé pour des raisons liées à la complexité de la demande et au nombre de demandes.

En cas de réponse insatisfaisante, l'utilisateur peut introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

Avant toute réclamation auprès de la CNIL, nous encourageons l'utilisateur à prendre contact avec l'ADAV, pour résoudre ensemble votre demande.

7. Sécurité et confidentialité

Dès réception de vos données, l'ADAV met tout en œuvre pour les protéger, en appliquant dans nos services, des procédures et des mesures de sécurité strictes afin d'éviter tout accès non autorisé.

Parmi ces mesures figurent principalement : la gestion des habilitations pour l'accès aux données, des mesures de sauvegarde interne, le processus d'identification.

Dans le cas où une intrusion porterait atteinte à des données personnelles, une notification serait effectuée, selon les dispositions légales et réglementaires, auprès de la CNIL, autorité de contrôle désignée pour le RGPD. Elle sera portée à la connaissance des usagers par tout moyen défini par l'ADAV, en ce compris la voie électronique ou en ligne.